



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019





- 3** EDITO
- 4** Agir en faveur du patrimoine naturel
- 5** Apporter son soutien à tous les acteurs locaux
- 6** Favoriser la transition énergétique
- 7** Offrir un logement digne à tous
- 8** Renforcer la sécurité des personnes et des biens
- 9** Promouvoir le développement durable
- 10** La DEAL s'ouvre sur son environnement caribéen
- 11** Promouvoir un développement équilibré des territoires
- 12** La DEAL donne l'exemple
- 13 - 14** Saint-Martin 15 mois plus tard



Ce rapport d'activité, nous l'avons voulu cette année différent, pas « conventionnel », dressant un bilan de l'action annuelle de toute la structure ou valorisant surtout les actions les plus emblématiques de la DEAL. Il veut être, dans un format « compact », un « coup de projecteur » sur quelques ambitions, actions, situations, réalisations, chantiers, majeurs ou beaucoup plus modestes, qui ont constitué une partie de l'activité de la DEAL en 2019.

Ainsi, on y retrouve un extrait, une illustration par l'exemple, de ce qu'est « la vie courante » de la DEAL, ce qui n'exclut en rien d'y voir de très belles réalisations.

Ce document, volontairement concis, illustre pourtant bien l'étendue des compétences de la DEAL qui agit dans ces nombreux domaines dans des postures très diverses de conseil, de coordination, de pilotage, d'autorisation, de financement, de surveillance, de contrôle ou encore de sanction.

C'est l'ensemble de ces champs et de ces postures, portés par l'ensemble de la communauté de travail, qui fait sens, qui fait le sens de ce qu'est la DEAL.

Depuis le regroupement des équipes à Dothémare puis à Saint-Phy, le collectif de travail s'est structuré à partir des équipes des 3 anciennes directions, des 3 anciens Ministères. Aujourd'hui, ce sont de moins en moins 3 « anciennes maisons » qui cohabitent et traitent « leurs affaires » avec leurs valeurs, compétences, « habitudes », réseaux locaux et nationaux propres, mais bien de plus en plus « une maison unifiée » qui, à présent rassemblée, portera de façon cohérente et intégrée de plus en plus haut et fort, le développement durable et la transition écologique et énergétique. Cette transition, ou plutôt devrais-je dire ces transitions, se feront grâce à l'ensemble des compétences réglementaires, à la diversité des compétences techniques et à notre capacité à décliner sur le territoire les politiques publiques.

Chaque jour, un pas de plus dans cette direction ; chaque année une marche de plus dans le même sens.

2019 aura été une année active pour la DEAL et tous ses agents et une année de progrès dans son unification et sa capacité à traiter les sujets de façon globale et transversale. Gageons que 2020 sera plus riche encore pour le collectif et pour chacun de ses membres.

Jean-François Boyer

AGIR en FAVEUR du patrimoine naturel

1
Fiche

Une espèce sur cinq menacée ou quasi menacée d'extinction

La Guadeloupe abrite un patrimoine naturel exceptionnel et très vulnérable : pollution, dégradation et fragmentation des milieux, propagation d'espèces exotiques envahissantes et non maîtrise du développement urbain nuisent à cette richesse naturelle.

Avec le soutien et l'accompagnement de la DEAL, le comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ont mobilisé une communauté de botanistes pendant trois ans pour évaluer le risque de disparition de chacune des 1 706 espèces de la flore vasculaire indigène recensée (dont 21 n'existent qu'en Guadeloupe). L'analyse de la situation montre que plus de 21% d'entre elles sont menacées ou quasi menacées d'extinction, soit plus d'une espèce sur cinq, comme par exemple le Cactus tête à l'Anglais.

La liste établie constituera un outil majeur d'aide à la décision pour la prise en compte de l'environnement dans les projets d'aménagement et contribuera à la révision de l'arrêté de protection de la flore de Guadeloupe de 1988.



Bois oursin



La gouvernance dans le domaine de l'eau

Le 28 mai 2019, les présidents du Conseil régional, du Conseil départemental et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont signé un accord visant à relancer la création d'une structure unique de gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'horizon du 1er janvier 2020.

Cette démarche n'ayant pas abouti à ce jour, cinq structures intercommunales assurent la compétence eau potable et assainissement :

- le syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG);
- la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE (CAPEX);
- la communauté d'agglomération du nord Basse-Terre (CANBT);
- la communauté d'agglomération Grand Sud Caraïbes (CAGSC);
- la communauté de communes de Marie-Galante (CCMG).

La gestion des services de l'eau et de l'assainissement est majoritairement confiée à des régies ; trois délégataires privés restent cependant présents en Guadeloupe (CGSP, KARUKER'O et EAUX'NODIS).

La compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), créée au 1er janvier 2018,

est quant à elle assurée par les EPCI à fiscalité propre, soit CAPEX, CANBT, CAGSC, CCMG, ainsi que les communautés d'agglomération du Nord Grande-Terre et de la Riviera du Levant.

Ces 6 EPCI exercent également la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU), récemment créée par la loi du 3 août 2018.

CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION

**42 STATIONS
DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

7 stations conformes

35 stations non conformes

La conformité pour l'année 2018 a été établie en mai 2019 sur la base des données d'autosurveillance 2018

APPORTER SON SOUTIEN à tous les acteurs locaux

2
Fiche

Rénovation urbaine de Cap excellence

Les projets des Abymes et de Pointe-à-Pitre se poursuivent au rythme des démolitions et des livraisons de logements, continuant la transformation des quartiers. Sur Pointe-à-Pitre, le désamiantage et la démolition de la cité Chanzy ont été lancés, sur les Abymes, c'est celle de l'ensemble des tours Capitaines.

En parallèle, la communauté d'agglomération CAP EXCELLENCE a lancé les études stratégiques qui lui permettront de finaliser son nouveau projet de renouvellement urbain, en priorité sur les quartiers de Vieux-Bourg et des Lauriers. Elle est accompagnée en cela par la DEAL, en particulier sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement urbain afin que ce projet s'inscrive dans le cadre proposé par l'ANRU et puisse alors bénéficier d'un accompagnement financier d'envergure.



Marché aux poissons, de Lauricisque à Pointe-à-Pitre / © Delphine. Le Reun

Ce nouveau projet se concrétise d'ores et déjà par le lancement du désamiantage des tours Gabarre, qui verront leur démolition en 2021.

Une démarche partenariale pour une Opération Grand Site (OGS)

Le projet d'Opération Grand Site (OGS) de la Pointe des Châteaux (Saint-François), initié en 1998, a été relancé par la commune en 2018 visant l'obtention du label Grand Site de France, attribué et renouvelé par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Le projet vise à y mettre en place un accueil de qualité et à régler les dysfonctionnements liés à la sur-fréquentation du site, à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable, ainsi que permettre sa valorisation économique et culturelle.

La DEAL contribue activement à la mise en place de l'ingénierie de projet et aux orientations d'aménagement, paysagères et de préservation de la biodiversité du site.

Une première phase opérationnelle de 3 ans devrait per-

mettre la réalisation de travaux de protection de la biodiversité, de sensibilisation du public et la sécurisation des visiteurs.

FOCUS URBANISME

- 4 PLU APPROUVES en 2019

- 9 COMMUNES Soumises au RNU

130 AUTORISATIONS D'URBANISME/mois instruites à la DEAL

- 2 PLANS PAYSAGE FINALISES
(CCMG, CARL - Grands-Fonds)

- 3 PLANS PAYSAGE EN COURS
(CANGT, CAPEX et Conseil Régional).

Accompagner les professionnels du transport à mieux structurer leur filière

809 Nbre d'entreprises de transport public routier inscrites au registre tenu par la DEAL fin 2019, dont 147 candidats inscrits en 2019 contre 122 en 2018 à l'examen de capacité professionnelle.

317

Entreprises de transport de VOYAGEURS

492

Entreprises de transport de MARCHANDISES

La DEAL organise chaque année les épreuves et depuis 2019 supervise leurs corrections au niveau local (assurées auparavant par la DREAL Pays de Loire).

A la demande des syndicats de transporteurs, une réunion de concertation réunissant les principaux acteurs du secteur a été organisée début 2019 par la DEAL en présence du préfet. Les échanges ont porté sur les sujets régaliens, dont la nécessité de lutter contre la concurrence déloyale.

Cette réunion a notamment été l'occasion d'annoncer le lancement, en partenariat avec l'ADEME et la Région, d'une étude sur le coût de revient du transport de voyageurs en Guadeloupe.

FAVORISER la transition énergétique

3
Fiche

© DEAL Guadeloupe / inauguration du repowering d'une ferme éolienne à Petit-Canal le 9 décembre

La révision de la PPE de Guadeloupe

Le décret de 2017 relatif à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de la Guadeloupe a fixé les objectifs énergétiques du territoire pour la période de 2016 à 2023. Ses travaux de révision permettront d'ajuster les objectifs pour la période 2014-2023 et d'ajouter une période de programmation supplémentaire de 5 ans portant sur la période 2024-2028. Cette révision ambitionne en particulier le verdissement du mix électrique pour atteindre plus de 90 % d'énergie renouvelable (EnR).

Le schéma régional biomasse

Ce schéma, élaboré conjointement par le préfet et le président du conseil régional, définit les objectifs de développement de l'énergie biomasse en Guadeloupe. Il est constitué en deux parties comprenant un premier volet portant sur un rapport de situation des filières de production ainsi qu'un deuxième volet portant sur la stratégie régionale de mobilisation et de valorisation de la biomasse produite localement. Le projet de schéma a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique soumise à l'avis de l'autorité environnementale. Il a été également soumis en fin d'année 2019 à une consultation du public. L'objectif est d'adopter ce schéma au cours de l'année 2020. La PPE, en cours de révision, s'appuiera sur les orientations de ce schéma pour définir les objectifs à atteindre pour favoriser le développement durable de cette filière et ainsi augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique.

Le développement des EnR doit garantir à la fois la sécurité d'approvisionnement électrique du territoire et des charges de contribution au service public de l'électricité (CSPE) soutenables pour la collectivité. La révision de la PPE de Guadeloupe fera l'objet d'une évaluation environnementale stratégique et d'un avis de l'Autorité environnementale en 2020, puis sera soumise à l'avis de quatre autres instances nationales avant son adoption définitive par la Région, puis par le Gouvernement.



Cannes à sucre / © DEAL Guadeloupe

Actualité des énergies renouvelables (EnR)



site géothermique de Bouillante / © DEAL Guadeloupe

LA GÉOTHERMIE 1^{ère} ENR de GUADELOUPE A LA VENT EN POUPE.

En effet, deux nouvelles autorisations de forages ont été délivrées par le préfet en 2019 afin de réaliser cinq nouveaux puits au sein de la concession minière de Géothermie de Bouillante sur le territoire de la commune de Bouillante. Potentiellement ces nouveaux puits permettront d'augmenter la production électrique de la centrale de plus de 50 % !

23 %, c'est la part des EnR dans le mix électrique en 2019

OFFRIR un LOGEMENT digne à tous

4
Fiche

Qualité de la construction et accessibilité

Conscient de l'évolution des besoins de la population, la politique de l'habitat en Guadeloupe doit permettre de développer une offre diversifiée et de qualité de logements neufs, adaptée à la sociologie du territoire. L'année 2019 a été marquée par de nombreux travaux en ce sens.

Les missions de contrôle de la qualité de la construction et de l'accessibilité se sont poursuivies. L'élaboration partenariale d'un guide définissant les conditions de financement des logements locatifs sociaux permettra d'en améliorer la conception et, in fine, le bien être de leurs occupants. Le travail entamé avec l'établissement public foncier de Guadeloupe et les collectivités a également abouti avec la signature d'une première convention foncière entre l'État et la commune de Morne-à-l'Eau, afin de ré-implanter des logements dans les centres.



Premiers relogements en février 2020 dans le cadre de l'opération RHI de Petit-Bourg
DEAL Guadeloupe © Gauthier GRIENCHE

Le Plan Logement Outre-Mer 2

Les ministres du logement et des outre-mer ont engagé un travail conséquent de modernisation de notre politique de l'habitat. La DEAL a largement contribué à ce travail achevé fin 2019, qui apporte de nouveaux outils. Il s'agit désormais de décliner cette stratégie en Guadeloupe, avec comme priorités la planification avec les collectivités, l'adaptation au vieillissement de la population, la réhabilitation des logements, la mobilisation du foncier dans les centres-bourgs et la lutte contre l'habitat indigne.

La lutte contre l'habitat indigne / insalubre

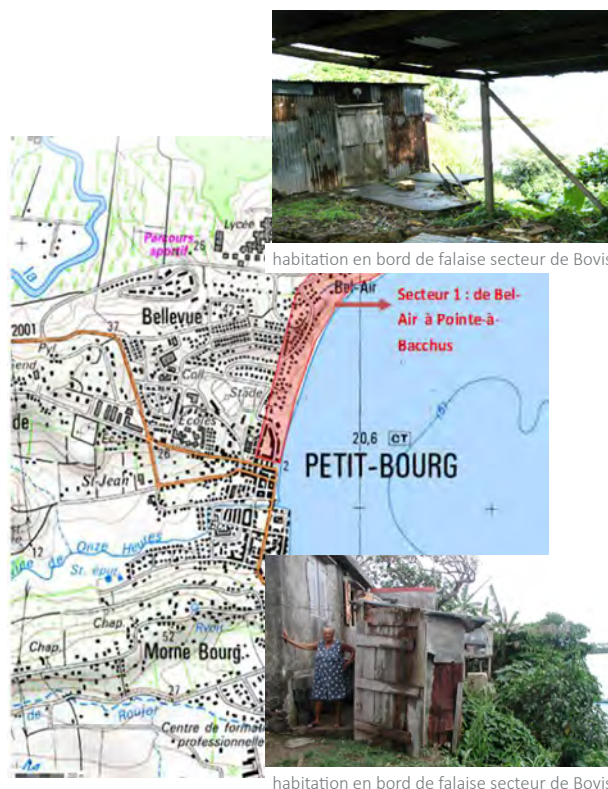
A Petit-Bourg (Bovis et Belair), plus de 60 familles, pour la plupart occupants sans titres, sont soumises à un risque d'effondrement de la falaise. La DEAL, la commune, la SEMSAMAR et l'Agence des 50 pas géométriques travaillent depuis 2 ans à leur relogement. Les services HBD et RED de la DEAL se sont fortement impliqués dans l'animation du projet, le financement, l'accompagnement social, la construction, et l'indemnisation des familles au titre du Fonds Barnier. Les premiers déménagements dans des logements en accession sociale à proximité ont eu lieu début 2020.

**La politique du logement social
a été financée à hauteur de 25 millions d'euros
en engagement et 27,7 millions en paiement.**

**800 logements sociaux
ont été mis en chantier**

800 ont été livrés

**300 ménages modestes accompagnés
dans la rénovation de leur logement**



zones de Bovis et Belair présentant un risque imminent de chute de falaise. -
février 2020 - © Gauthier GRIENCHE - DEAL guadeloupe

RENFORCER la sécurité des personnes et des biens

5
Fiche

Des radars tourelles en Guadeloupe



La DEAL est mobilisée auprès de la préfecture afin d'améliorer la sécurité routière en Guadeloupe qui a été identifiée parmi les territoires pilotes pour le déploiement des radars tourelles, dont une partie seront des leurres.

La DEAL coordonne cette démarche en concertation avec les collectivités territoriales. Fin 2019, 9 radars tourelles ont remplacé les radars dits d'« ancienne génération ».

Le déploiement se poursuivra progressivement en 2020.

Des actions en faveur de la sécurité routière



Parallèlement, plus d'une centaine d'actions de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière ont été menées, notamment grâce à la mobilisation de bénévoles.

La DEAL s'est par ailleurs mobilisée pour améliorer les conditions d'accueil des candidats du permis B et la qualité de la formation des auto-écoles.

11 d'entre elles ont bénéficié d'une labellisation dont l'instruction relève également de la DEAL. La Guadeloupe est devenue à ce titre le premier département d'outre-mer à disposer d'auto-écoles labellisées. La prévention débute ainsi dès l'apprentissage.

Enfin, des études préalables en vue de la création d'un centre d'examen mixte PL/moto/VL ont été lancées fin 2019 par la DEAL avec l'appui financier de la délégation à la sécurité routière du ministère de l'intérieur.

Après Irma, un PPRN pour Saint-Martin



Vue de l'hôtel Mercure (Baie Nettlé) / © DEAL Guadeloupe lors du passage d'Irma le 6 septembre 2017 ; Crédit : Lionel Chamoiseau/AFP/Getty

Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma, de catégorie 5, dévaste l'île de Saint-Martin, entraînant la submersion marine de larges portions du territoire, et excédant largement les hauteurs de celles du PPRN de 2011. Cet événement a incité les autorités à le réviser pour l'aléa submersion marine et choc mécanique des vagues. La révision a démarré dès 2018 et la concertation avec les acteurs du territoire en 2019. Une partie de la population s'est montrée hostile à la révision du PPRN, de même que la collectivité de Saint-Martin qui a émis un avis défavorable au projet d'application du document par anticipation. Mais afin d'empêcher toute nouvelle construction dans les zones les plus vulnérables, celui-ci est finalement

approuvé le 6 août 2019, l'enquête publique a eu lieu en octobre 2019 et la commission d'enquête a remis son rapport le 29 novembre 2019 avec un avis favorable sans réserve sur le document.

Les manifestations contre le PPRN ayant continué, le ministère des Outre-Mer et celui de la transition écologique et solidaire ont envoyé une mission d'appui pour renouer le dialogue avec la collectivité et proposer les évolutions susceptibles de lever les blocages. Le rapport de cette mission sera remis en 2020.



Première réunion publique, 9 avril 2019 / © DEAL Guadeloupe

PROMOUVOIR le Développement durable

L'Écologie industrielle et Territoriale (EIT)

Sortir du gaspillage « consumériste » des matières premières vers une « frugalité » respectueuse des normes énergétiques, tel est le nouveau paradigme de la transition écologique. L'économie dite « circulaire » produit des biens et des services en limitant la consommation des matières premières et des sources d'énergie non renouvelables. C'est un nouveau paradigme dont la DEAL

développe l'application au quotidien (Cf. loi de Transition Énergétique d'août 2015), tout en conciliant environnement, économie et social. La DEAL développe l'EIT, levier de l'économie circulaire concernant les entreprises, ces dernières ayant tout à gagner en s'adaptant d'urgence à une transition écologique visant un objectif national de « 100% d'économie circulaire ».

La transition écologique à travers des appels à projets

Le projet « DIAGnostic du système Alimentaire » élabore des stratégies alimentaires et d'économie circulaire en Guadeloupe par l'EIT. DiagAlim met en mouvement coordonné des acteurs et experts du territoire et favorise un changement d'échelle par la réalisation :

1 - d'un « diagnostic stratégique » pour comprendre les modes de production et de consommation ;

2 - d'ateliers multi-acteurs de prospectives et d'actions pour stimuler la réflexion collective, une vision commune sur un modèle de système alimentaire ;

3 - de la première démarche d'Écologie Industrielle Rurale (EITR) alimentaire avec la mise en place d'actions de sensibilisation, accompagnée par la Start Up « Triakaz ». Des mini-séminaires bimensuels itinérants ont ponctué l'année 2019 sur les 5 communes du Nord Grande Terre (CANGT). Deux objectifs principaux :

- Identifier, Sensibiliser et Recenser les acteurs de l'EIT ;

- Créer la 1ère plateforme Web locale EIT de la CANGT pour favoriser la création de partenariats et contrats entre producteurs et consommateurs pour développer les circuits courts.



Un atelier d'écologie industrielle et territoriale avec 17 entreprises pour 230 synergies identifiées - © DEAL

Economies et transports durables



Ce séminaire, organisé le 20 juin 2019 par la DEAL (service TMES et mission MDDEE) et l'ADEME, a réuni une quarantaine de transporteurs routiers de voyageurs et de marchandises.

Objectifs : promouvoir des démarches éco-responsables dans le domaine des transports, présenter des technologies pour réduire la consommation de carburant, et limiter les émissions de polluants atmosphériques. Des solutions pour recycler/rechaper les pneus des bus/poids-lourds ou pour prolonger la durée de vie des batteries ont également été présentées, comme les certificats qualité de l'air (vignettes Crit'Air), ainsi que les dispositifs d'engagements volontaires et de labellisation (Objectif CO2), les conditions d'utilisation de l'additif AdBlue (réduction des émissions d'oxydes d'azote des moteurs diesel).



La DEAL S'OUVRE sur son environnement caribéen

7
Fiche

Intégration du CAR-SPAW¹



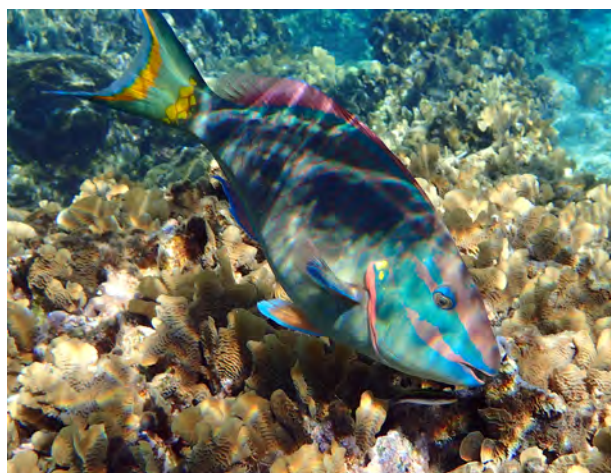
Sous tutelle du MTES, le CAR-SPAW met en œuvre pour l'ONU le programme biodiversité de la convention de Carthagène avec 17 Etats signataires de la Grande Région Caraïbe.

2019 a vu l'intégration du CAR à la DEAL avec la mise en place des mécanismes financiers et RH permettant de supporter une structure dont l'essentiel fonctionne avec des fonds non français.

En 2019 ont été organisées les Conférences des Parties de la Convention (COP), qui ont défini nos grands enjeux et priorités des deux prochaines années, en termes d'es-

paces, d'espèces et d'écosystèmes primordiaux de la Caraïbe. Dans la foulée, le CAR a pu démarrer les 2 projets européens Interreg :

- **Cari'mam** pour la protection des mammifères marins, qui a notamment pour objectif de mettre en relation les gestionnaires d'aires marines protégées ;
- **Carib-Coast** pour la protection des côtes, dont 21% sont protégées par les formations récifales, ce qui, lors d'événements climatiques extrêmes, permet d'épargner de nombreuses infrastructures.



Les poissons perroquets indispensables à des récifs en bonne santé @SPivard

Les sargasses : un enjeu régional ... et au-delà !

Des algues brunes pélagiques du genre *Sargassum* forment des radeaux flottants qui circulent sur les océans. Leur prolifération inédite depuis 2011 induit des échouages massifs dans la zone caribéenne insulaire et continentale.

Acteur fédérateur régional en la matière, le CAR-SPAW s'est vu confier par les pays signataires de la convention de Carthagène, la création et l'animation d'un groupe d'experts internationaux chargé de faire des propositions concrètes pour la prochaine COP.

Impactant les populations et de nombreuses espèces côtières (coraux et herbiers principalement), les sargasses constituent une problématique dont la gestion doit être assurée à différents niveaux, locaux comme internationaux.

C'est dans ce contexte que la Région Guadeloupe a organisé fin octobre une conférence internationale sur les sargasses. La DEAL y a présenté le dispositif de suivi de ces algues et de prévision de leur échouage par image satellite. Depuis 2017, elle publie sur son site internet des bulletins hebdomadaires permettant d'anticiper les épi-

sodes d'échouages.

Cette conférence a permis de rassembler de nombreux acteurs de la surveillance satellite des sargasses (Météo France, bureaux d'étude, collectivités, DEAL) et a été l'occasion de proposer des améliorations à ce système de prévision et d'envisager une harmonisation des dispositifs de suivi à l'échelle caribéenne.



Echouage de sargasses © DEAL Guadeloupe

¹ Centre d'Activités Régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la grande région caraïbe (SPAW Specially Protected Areas and Wildlife)



© DEAL 971- H. Ditchi (DEAL- Guadeloupe), C. Célestine (CACL- Guyane), M. Hamissi (CADEMA- Mayotte), E. Cros (DEAL- Guadeloupe) et P-F. Nouaille (Cerema)

Séminaire inter-DOM sur le développement des transports collectifs les 15, 16 et 17 octobre 2019

A cette occasion tous les DOM étaient représentés ainsi que les principaux acteurs du transport de Guadeloupe, parmi lesquels les syndicats de transporteurs, les communautés d'agglomération ou encore les bureaux d'études spécialisés.

Cet événement a permis aux 80 participants et aux techniciens des différentes autorités organisatrices de la mobilité de partager leur retour d'expériences et de mener des réflexions sur la construction d'offres de transport collectif de qualité, fiable et soutenable. Tous les DOM s'accordent sur la nécessité de contenir le «tout voiture», dont les pratiques impactent fortement notre santé et notre environnement. Les transports collectifs constituent par ailleurs, un des leviers du développement et de la cohésion des territoires, notamment afin d'encourager les modes actifs (la marche et le vélo) et la redynamisation des centres-villes. A ce titre, il a été évoqué la constitution récente de l'autorité organisatrice unique de Martinique et la nécessité de privilégier à minima l'échelon régional

pour un maillage cohérent du territoire. Les transports collectifs sont par ailleurs un moyen indispensable pour lutter efficacement contre l'insécurité routière. Le séminaire a enfin permis d'inscrire ces politiques publiques dans une perspective de long terme en réponse à l'enjeu plus global du changement climatique.



L'expérience réussie des « cars jaunes » sur le territoire de la Réunion
© DEAL Guadeloupe

Une enquête « déplacement » auprès de 2400 ménages

Dans la foulée de ce séminaire, la Région en partenariat avec l'ADEME et la DEAL, a lancé fin 2019 une enquête ménages déplacement, certifiée par le Céréma (2400 ménages enquêtés). Cette enquête permettra d'améliorer la connaissance sur les besoins de mobilité des Guadeloupéens. Les résultats de cette enquête serviront de base de travail pour la révision du schéma d'aménagement régional (SAR).



Traffic routier sur la route de la Jaille (Baie-Mahault)

Un Secrétariat général commun à 7 services déconcentrés

La réforme de l'organisation territoriale de l'État a fait l'objet de circulaires en 2019 par lesquelles le gouvernement souhaite la mutualisation de moyens humains et financiers pour gagner en efficacité et en compétence dans les fonctions supports.

Ainsi, les secrétariats généraux de 7 services déconcentrés vont fusionner pour devenir le secrétariat général commun (SGC), sous autorité du préfet, à compter du 1er janvier 2021.

A ce titre, la DEAL a participé activement à la construction de ce service dès le deuxième semestre 2019, en s'investissant dans les différents groupes de travail et COPIL organisés par la préfiguratrice du SGC de la préfecture.

En parallèle, la DEAL a mis en place un dispositif d'accompagnement au changement pour les 40 agents devant rejoindre le SGC, en 4 phases, allant du collectif à l'accompagnement individuel.

2019, une année de changement pour l'unité Logistique Grande-Terre (LGT)

Le transfert des 5 Agents du Raizet vers le site de Dothémare

Le déménagement des agents du Raizet a occasionné de nombreux aménagements en interne. Dès le début d'année, les consultations d'entreprises ont été lancées pour les travaux de création d'une douche Homme PMR dans le local G012 (ex stock de fournitures) impliquant l'élaboration d'un plan de co-activités. Les agents LGT ont été très actifs durant cette phase en réalisant en régie des travaux de menuiserie (pose du faux-plafond, pose de la séparation avec porte, entre la douche et le vestiaire), d'électricité et de peinture.

Les travaux sont donc achevés en juin 2019 permettant ainsi le rapatriement des bureaux et l'installation du personnel.

Réalisation du parking de véhicules de service DEAL/DAAF à Dothémare



Locaux DOTHÉMARE - LES ABYMES © DEAL 971 - NGUYEN-VAN-KY



Parking Véhicules de services DEAL © - NGUYEN-VAN-KY

Les travaux de réalisation du parking de 20 véhicules de service DEAL/DAAF à Dothémare d'un montant de 450 000 € ont été réceptionnés en mai 2019. Pour compléter ce volet, le service a également réceptionné la construction de deux bornes de recharge dont une dotée de deux prises de 7 KW et une autre dotée d'une seule prise de 22 KW en vue d'alimenter les 3 véhicules électriques affectés à Dothémare.

L'ensemble de ce dispositif a été mis en fonction dès septembre 2019.

SAINT-MARTIN 15 mois plus tard

Le 6 septembre 2017, l'ouragan Irma, de catégorie 5, dévaste l'île de Saint-Martin.

Quelques données chiffrées en matière d'urbanisme et d'aménagement

Saint Martin :

590 autorisations d'urbanisme dont 198 PC et encore 197 déclarations Post Irma ont été recensées sur l'année 2019.

En matière de contrôle de légalité, 3 lettres d'observation, 25 recours contentieux dont 4 déferés gagnés par l'État ont été engagés.

On note un changement de posture de la part du service urbanisme de la collectivité durant la deuxième moitié de l'année 2019, dans la mesure où de plus en plus de demandes de retrait de la part de l'État sont validées par la collectivité. Les dossiers sont soit retirés, soit régularisés.

24 contrôles urbanisme ont été réalisés par les agents de la DEAL de Guadeloupe ou de l'UTSBSM.

Saint Barthélemy :

706 autorisations d'urbanisme dont 363 PC.

Ateliers des territoires Saint Martin

Une mission d'évaluation financée par la DHUP s'est rendue à Saint Martin en juin 2019. Elle avait pour but de faire un premier état des lieux et de présenter aux élus l'objectif des ateliers des territoires.

Suite au conflit entre l'État et la collectivité sur le sujet du PPRN, la collectivité a refusé de s'inscrire dans ce projet, décision dommageable pour l'île.

Un CSRPN pour Saint-Martin ou comment adapter les institutions aux statuts de la collectivité



Mise en place du CSTPN - 7 Novembre 2019 © DEAL 971

Initialement, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Guadeloupe était compétent

à Saint-Martin. Son changement de statut a entraîné de nombreuses modifications législatives et réglementaires, modifications qui permettent au territoire de disposer de son propre Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel (CSTPN).

Suite à l'appel à candidatures d'experts scientifiques et de spécialistes lancé par la DEAL de Guadeloupe, les membres ont été sélectionnés et, le 07 novembre 2019, le CSTPN Saint-Martin a été créé par arrêté n°2019-257. Dès le premier trimestre 2020, il sera amené à se prononcer sur les listes relatives aux espèces exotiques envahissantes de faune et de flore de niveaux 1 et 2.

Renforcer la police de l'environnement

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été mandaté par la DEAL de Guadeloupe pour assurer une formation de police de l'environnement aux agents de l'unité territoriale et à ceux de la collectivité territoriale de Saint-Martin.

Les dépôts sauvages, les remblais en zone humide et les constructions impactant l'environnement se multiplient sur l'île. Le but de la formation était de donner aux participants les bases en matière de police judiciaire afin qu'ils soient en mesure, dans un premier temps, de détecter des infractions et venir en appui aux agents commissionnés (inspecteurs de l'environnement du SMPE ou gendarmes), et dans un second temps de constater des infractions et dresser PV.

La formation s'est déroulée en 3 modules de novembre 2018 à juin 2019 avec une intervention de l'ONCFS et du vice-procureur de Saint-Martin pour le premier module sur la police judiciaire de l'environnement. Le deuxième module consistait en la rédaction de PV et le troisième était axé sur la préparation des auditions.



Nadia NOEL-PLOUHINEC, Nadia DOMINIQUE et les inspecteurs de l'environnement du SMPE ont été assermentés

Début 2020, Nadia NOEL-PLOUHINEC et Nadia DOMINIQUE prêteront serment au tribunal de proximité de Saint-Martin.

La protection de l'environnement et la préservation des écosystèmes naturels leur tenant particulièrement à cœur, elles sont déterminées à relever les défis et à continuer à monter en compétence afin de répondre aux enjeux forts qui se posent sur la collectivité de Saint-Martin et protéger son environnement contre les multiples atteintes qu'elle subit.



Mieux protéger les sites de ponte des tortues marines

Le piégeage des tortues n'est malheureusement pas le seul problème. La perte d'espaces de ponte, la destruction de la végétation, la perturbation des tortues ou des tortillons par les spots ou les comportements inadaptés empêchent la reproduction des tortues.



Une tortue prise au piège- Journal #36 RNNSM © VIAL

Pour lutter contre ces phénomènes, l'UT DEAL, en collaboration avec l'association syndicale libre des propriétaires des Terres-Basses (ASL) et l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) a préparé un projet d'arrêté de protection du biotope des tortues marines sur les plages des Terres-Basses. Ces sites sont très fréquentés et particulièrement menacés par les aménagements humains, en particulier dans le contexte de reconstruction post-cyclonique.

Ce projet témoigne d'un renforcement de la sensibilité environnementale de certains habitants de Saint-Martin et d'une prise de conscience des menaces qui pèsent sur les écosystèmes, et notamment les plages, atout touristique principal de l'île.

Ce projet d'arrêté, après avoir été validé par le CTNPS et l'ASL des Terres-Basses, est soumis à la consultation du public, de la collectivité de Saint-Martin et du Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel (CSTPN).

Promouvoir le développement durable Appel à projet zéro déchets marins en outre mer

En juillet 2019, l'appel à projets « réduction de l'impact des déchets marins, y compris des filets et engins de pêche abandonnés ou perdus, sur la biodiversité marine dans les Outre-mer » a été lancé par le MTES.

2 projets ont été sélectionnés à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy.

- à Saint-Martin le projet « Déchets Marins-Cétacés » porté par Mégaptéra ;
- à Saint-Barthélemy le projet « Zéro déchet marin en

outre-mer » porté par Coral Restoration St Barth, qui visent à sensibiliser la population, les touristes et les professionnels à la question des déchets marins et à leurs impacts sur la biodiversité. En travaillant conjointement avec différentes institutions, ces projets permettront d'améliorer les connaissances sur les déchets marins et de réaliser des opérations de collecte.

Favoriser la transition énergétique

L'UT de Saint-Martin a mis en place et suivi la procédure d'enquête publique relative aux projets de centrales photovoltaïques des deux frères. Ces projets pourraient contribuer à amorcer une conversion de la production électrique de Saint-Martin vers des sources plus durables.



Ferme photovoltaïque à Petit Canal © DEAL Guadeloupe



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la GUADELOUPE**

BP 54
97102 Basse-Terre - Cedex

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr